



Condition féminine Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 1998

Canada

Présentation amélioré des rapports au Parlement

Document pilote

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 1998

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/13-1998

ISBN 0-660-60678-X



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, le rapport d'automne sur le rendement comprend 80 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport du gouvernement intitulé *Une gestion axée sur les résultats*.

Ce *Rapport ministériel sur le rendement*, qui couvre la période se terminant le 31 mars 1998, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans la *Partie III du Budget principal des dépenses* ou le projet pilote de *Rapport sur les plans et priorités* pour 1997-1998. Les principaux engagements en matière de résultats pour l'ensemble des ministères et organismes sont aussi inclus dans *Une gestion axée sur les résultats*.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner et de mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant :

Secteur de la planification, du rendement et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) Canada
K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7042
Télécopieur : (613) 957-7044

Condition féminine Canada

Rapport ministériel sur le rendement pour la période se terminant le 31 mars 1998

**L'honorable Hedy Fry, c.p., députée
Secrétaire d'État (Situation de la femme)**

TABLE DES MATIÈRES

Tableau des principaux engagements sur le plan des résultats..i

Partie I : Message de la Secrétaire d'État (Situation de la femme).....ii

Partie II : Aperçu du ministère.....1

A. Mandat, vision et mission.....	1
B. Cadre de fonctionnement.....	2
• Objectifs.....	2
• Priorités stratégiques.....	2
• Défis.....	3
• Défis internes.....	5
• Clientèle et partenaires.....	5
C. Organisation du ministère.....	7

Partie III : Rendement du ministère.....8

Secteur de service 1 : Politiques gouvernementales équitables.....	8
Secteur de service 2 : Intervenantes et intervenants informés et efficaces.....	18
Secteur de service 3 : Ministère efficient.....	22

Partie IV : Rendement financier.....24

Aperçu.....	24
Tableau 1 : Sommaire des crédits approuvés.....	25
Tableau 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles.....	26
Tableau 3 : Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles.....	27
Tableau 4 : Concordance entre l'ancienne et la nouvelle structure.....	28
Tableau 9 : Paiements de transfert.....	29

Partie V : Autres renseignements.....30

Annexe I : Analyse comparative entre les sexes.....	30
Annexe II : Organisation et prestation du programme.....	31
Annexe III : Rapports et documents de recherche.....	32
Annexe IV : Personnes ressources.....	35

TABLEAU DES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS SUR LE PLAN DES RÉSULTATS

Secteur d'activité : Promouvoir l'égalité entre les sexes et la pleine participation de toutes les femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique du pays.

pour fournir aux Canadiens et aux Canadiennes :	qui se manifeste par :	Résultats atteints rapportés dans :
A) des politiques gouvernementales affermies et plus équitables par le biais de politiques, de recherches, de lois, de programmes et de services qui tiennent compte des répercussions différentes sur les femmes et les hommes, de la diversité des points de vue des femmes et des réalités qui font partie de leur vie	<ol style="list-style-type: none"> 1. d'ici l'an 2002, l'application de l'analyse comparative entre les sexes au processus d'élaboration des politiques, des lois et des programmes par les ministères et organismes fédéraux; 2. un ensemble de mesures coordonnées du gouvernement fédéral pour favoriser la promotion de la femme; 3. des principes liés à l'égalité entre les sexes intégrés aux politiques et aux projets conjoints fédéraux-provinciaux-territoriaux dans les secteurs ayant une importance stratégique pour les femmes; 4. la participation active des groupes de femmes et d'autres organisations œuvrant pour la promotion de l'égalité et l'intégration de leur contribution aux processus nationaux et internationaux d'élaboration des politiques gouvernementales; 5. l'adoption, par des organisations multilatérales, d'ententes, d'instruments et de politiques favorisant la promotion de la femme; 6. une meilleure base de connaissances sur les questions liées aux politiques gouvernementales et sur leurs répercussions sur les femmes; 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Partie III du RMR*, Résultat clé 1, pp. 8, 9, 10 2. Partie III du RMR, Résultat clé 2, pp. 8, 9, 10 3. Partie III du RMR, Résultat clé 3, pp. 10, 11 4. Partie III du RMR, Résultat clé 4, pp. 12, 13 5. Partie III du RMR, Résultat clé 5, pp. 13, 14, 15 6. Partie III du RMR, Résultat clé 6, pp. 15, 16, 17
B) un plus large éventail d'intervenantes et d'intervenants informés et efficaces, qui travaillent activement à promouvoir l'égalité entre les sexes, y compris les groupes et les institutions des secteurs public, privé et bénévole	<ol style="list-style-type: none"> 7. l'accès des intervenantes et des intervenants à une meilleure base de connaissances sur les questions liées à l'égalité entre les sexes et l'utilisation de cette base par ces personnes; 8. la sensibilisation du public à la question de l'égalité entre les sexes et la prise de mesures concrètes à cet égard, dans diverses collectivités et sur certains enjeux précis; 9. la participation de femmes au processus décisionnel dans les institutions clés et la prise en compte, par ces institutions, de la diversité des points de vues des femmes dans les politiques et les programmes, ainsi que des répercussions différentes de ceux-ci sur les femmes et les hommes; 	<ol style="list-style-type: none"> 7. Partie III du RMR, Résultat clé 7, p. 18, 19 8. Partie III du RMR, Résultat clé 8, pp. 19, 20, 21 9. Partie III du RMR, Résultat clé 9, p. 21, 22
C) un ministère efficient	10. la prestation de services efficace axée sur la clientèle.	10. Partie III du RMR, Résultat clé 10, pp. 22, 23

* RMR : Rapport ministériel sur le rendement.

PARTIE I : MESSAGE DE LA SECRÉTAIRE D'ÉTAT

(Situation de la femme)

J'ai le plaisir de présenter le *Rapport ministériel sur le rendement* de Condition féminine Canada pour la période se terminant le 31 mars 1998. L'engagement pris par Condition féminine Canada relativement à une responsabilisation accrue envers les Canadiennes et les Canadiens a amené le Ministère à participer au Projet d'amélioration des rapports au Parlement. Le *Rapport* de cette année repose sur cette expérience.

La conviction que chaque être humain a le droit de participer de façon égale à la vie sociale, économique et politique du pays de même qu'à se réaliser pleinement constitue l'essentiel du système de valeurs canadien. Dans un monde complexe et en constante évolution, cette certitude s'avère plus importante que jamais au regard de notre avenir en tant que pays. Jamais cela n'aura été aussi évident dans les politiques et les priorités du gouvernement fédéral, que ce soit sur le plan de la gestion de l'économie et du travail, de la sécurité communautaire ou de la santé.

Le mandat horizontal unique de Condition féminine Canada contribue à intégrer un point de vue axé sur les différences entre les sexes à un certain nombre de ces priorités gouvernementales. Notre travail au niveau fédéral, dans les forums fédéraux-provinciaux-territoriaux, avec nos partenaires du secteur privé et bénévoles de même qu'à l'échelle internationale, a contribué à façonner le rôle de premier plan que nous jouons maintenant dans la promotion de l'égalité entre les sexes et la participation des femmes et des filles, dans toute leur diversité, à une variété de domaines.

Parmi les nombreuses réalisations de Condition féminine Canada, je tiens tout particulièrement à en souligner trois qui illustrent notre approche :

— En octobre 1997, nous avons fait connaître les indicateurs économiques de l'égalité entre les sexes, un ensemble de nouveaux repères qui font état du vécu des femmes et des hommes au moyen d'indices sur le revenu et sur la rémunération, sur le travail rémunéré ou non rémunéré ainsi que sur l'éducation et la formation. Dans la foulée du succès de cette initiative innovatrice, entreprise en partenariat avec Statistique Canada, les provinces et les territoires, Condition féminine Canada a été l'hôte, en collaboration, d'un symposium regroupant des expertes et des experts nationaux et internationaux qui ont discuté des moyens d'interpréter ces indicateurs et de les rendre effectifs pour en tirer le meilleur parti. Au moment où le Canada et d'autres pays cherchent des moyens de mesurer de façon probante les répercussions des mesures gouvernementales sur la vie de leurs citoyennes et de leurs citoyens, ce travail devient de plus en plus déterminant pour l'élaboration de politiques efficaces.

— Le Programme de promotion de la femme soutient depuis fort longtemps les mesures prises au niveau de la collectivité pour promouvoir l'égalité entre les sexes. Les initiatives financées par le biais du Programme contribuent à faire progresser un certain nombre de priorités gouvernementales, notamment le fait d'investir dans les enfants et les jeunes, d'avoir des communautés plus sûres et d'améliorer les conditions de vie des Autochtones du Canada. Dans le contexte des efforts déployés pour favoriser des conclusions axées sur les résultats, une nouvelle

structure a été élaborée pour le Programme. Cette dernière comprend un cadre de rendement qui aide à recenser les « pratiques exemplaires » dans l'accomplissement de ce travail primordial.

— Enfin, le Fonds de recherche en matière de politiques (FRP) de Condition féminine Canada fournit à tous les secteurs de la société l'information requise pour élaborer des possibilités d'action qui composent efficacement avec les défis sociaux et économiques à mesure qu'ils évoluent. Jusqu'à présent, 14 documents de recherche indépendante ont été publiés grâce au FRP. Ils présentent le point de vue des femmes et des hommes sur un éventail d'enjeux liés aux politiques gouvernementales, qu'il s'agisse d'accès à la justice ou de restructuration des programmes sociaux au Canada. Le récent appel de propositions sur la violence conjugale, le déménagement des parents gardiens et les différends portant sur le droit d'accès ont donné lieu à deux documents qui tombent particulièrement à point et qui jettent un nouvel éclairage sur le dialogue actuel du gouvernement fédéral sur les questions de garde et de droit d'accès.

Au cours des dernières années, le gouvernement du Canada a écrit un chapitre exceptionnel de l'histoire de ce pays. Ensemble, nous avons contribué à aider le Canada à retrouver sa souveraineté financière. Nous avons fait en sorte que la prochaine génération de Canadiennes et de Canadiens n'hérite pas d'une dette sans cesse croissante. Fait plus important encore, le pays a retrouvé la capacité d'investir dans l'avenir.

À l'aube de l'an 2000, on se rend compte de plus en plus clairement que la plus grande richesse dont on puisse disposer, ce sont les femmes et les hommes qui peuplent ce pays. Comme les femmes représentent 51 p. 100 de la population canadienne, il sera essentiel de tenir compte des rapports sociaux entre les sexes pour que cette ressource soit utilisée à son maximum. Condition féminine Canada ne fournit pas seulement la recherche en matière de politiques pour que les initiatives gouvernementales soient à l'avant-garde de ce qui importe pour les femmes aujourd'hui. Son important réseau de contacts au niveau de la collectivité donne l'assurance d'avoir des initiatives qui soient conformes aux attentes.

Il sera crucial, au moment d'élaborer des politiques gouvernementales efficaces pour l'avenir, d'investir dans les Canadiennes et les Canadiens et de consolider les importants programmes et politiques comme le Régime national de prestations pour enfants et les bourses d'études canadiennes du millénaire. Le gouvernement du Canada a l'occasion de relever le défi du changement et d'orienter les mesures fédérales afin d'améliorer la qualité de vie et les possibilités de toutes les Canadiennes et de tous les Canadiens. Au cours du XXI^e siècle, Condition féminine Canada continuera de participer, comme il le fait à l'heure actuelle, à l'élaboration des politiques gouvernementales et à l'action communautaire qui permet d'édifier une société respectueuse, englobante et prospère.

L'honorable Hedy Fry, p.c., députée
Secrétaire d'État (Situation de la femme)

PARTIE II : APERÇU DU MINISTÈRE

A. MANDAT, VISION ET MISSION

Mandat

Condition féminine Canada a été créé par le gouvernement du Canada en 1976 afin de « coordonner les politiques relatives à la situation de la femme et de gérer les programmes qui s'y rapportent ».
(Décret 1976-779)

La mise en œuvre du mandat de Condition féminine Canada est orientée par le *Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes* et est renforcée par la *Charte des droits et libertés* ainsi que par les engagements pris par le Canada dans le cadre de la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*.

Vision

Le gouvernement du Canada s'est engagé à bâtir une société qui englobe et respecte l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens. Condition féminine Canada joue un rôle crucial dans le respect de cet engagement en faisant la promotion de l'égalité entre les sexes et de l'inclusion et de la participation, au Canada, des femmes et des filles, dans toute leur diversité.

Mission

Promouvoir l'égalité entre les sexes et la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique du pays.

B. CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le cadre de planification et le cadre hiérarchique ayant évolué, Condition féminine Canada (CFC) a choisi un secteur d'activité qui correspond à sa mission : promouvoir l'égalité entre les sexes et la pleine participation de toutes les femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique du pays. Trois secteurs de service et des objectifs ministériels correspondants, décrits ci-après, découlent de ce secteur d'activité et de cette mission.

OBJECTIFS

Secteur de service 1 : Politiques gouvernementales équitables

Objectif

Proposer et promouvoir des politiques gouvernementales affermies et plus équitables par le biais de politiques, de recherches, de lois, de programmes et de services qui tiennent compte des répercussions différentes sur les femmes et les hommes, de la diversité des points de vue des femmes et des réalités qui font partie de leur vie.

Secteur de service 2 : Intervenantes et intervenants informés et efficaces

Objectif

Appuyer un plus large éventail d'intervenantes et d'intervenants informés et efficaces, qui travaillent activement à promouvoir l'égalité entre les sexes, y compris les groupes et les institutions des secteurs public, privé et bénévole.

Secteur de service 3 : Ministère efficient

Objectif

Faire de Condition féminine Canada un ministère efficient, axé sur le service et sur les résultats.

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

Afin d'atteindre ses objectifs, CFC a relevé trois secteurs prioritaires en fonction du programme global du gouvernement du Canada, des engagements pris par le gouvernement fédéral dans le *Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes*, élaboré pour la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, et des préoccupations signalées par les Canadiennes :

- **Accroître l'autonomie économique des femmes**, ce qui comprend la sécurité du revenu et les pensions, l'évolution du milieu de travail et le travail rémunéré et non rémunéré;
- **Éliminer la violence systémique à l'endroit des femmes et des enfants**, ce qui comprend la traite et l'exploitation sexuelle;
- **Promouvoir les droits humains des femmes**, l'accent étant mis sur les femmes doublement défavorisées, notamment les Autochtones, les femmes handicapées, les immigrantes et les femmes membres de minorités visibles, les lesbiennes, les jeunes femmes et les filles.

La contribution de CFC aux priorités globales du gouvernement fédéral prend la forme de recherches stratégiques; d'analyse, d'élaboration et de coordination de politiques; d'une collaboration avec les autres ordres de gouvernements et sur le plan international; d'aide accordée aux partenaires et d'un dialogue soutenu avec ces derniers; de soutien financier et de services professionnels consentis aux groupes œuvrant pour l'égalité dans le contexte de mesures communautaires concrètes.

Le mandat unique du ministère, grâce auquel il peut œuvrer sur le plan horizontal au sein de l'administration fédérale, permet d'offrir un point de vue qui tient compte des rapports sociaux entre les sexes relativement à un certain nombre de priorités gouvernementales. Ce sont des activités qui nécessitent beaucoup de ressources, une expertise et un savoir-faire exceptionnels. Les résultats de ces activités sont souvent subtils et reflètent la synthèse de nombreux points de vue et non pas celui d'un seul ministère ou organisme. Il est donc difficile d'isoler et de quantifier l'apport d'un organisme donné à une politique, à une initiative législative ou à un programme gouvernemental nouveau ou modifié, et d'en rendre compte.

DÉFIS

➤ Aperçu

Au cours du siècle dernier, de grands progrès ont été réalisés vers l'égalité entre les sexes. Les efforts de personnes, de gouvernements et d'organisations non gouvernementales ont permis au Canada d'accomplir de nombreux progrès sur les plans social et économique. Les femmes, et plus particulièrement les groupes de femmes, ont joué un rôle de premier plan dans les progrès dont bénéficient l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens.

Il subsiste des écarts importants et persistants entre les sexes en dépit des progrès. L'évolution complexe et rapide de la société canadienne, qui découle de la mondialisation, présente de nouveaux défis pour l'atteinte de l'égalité entre les sexes. Au moment où le Canada s'apprête à entrer dans le prochain siècle, les changements démographiques, sociaux, économiques et technologiques obligeront les gouvernements à trouver de nouvelles solutions, notamment au moyen de partenariats renouvelés entre les gouvernements, les collectivités et les partenaires.

➤ *Le monde du travail*

En apparence, des progrès vers l'égalité semblent s'accomplir au sein du marché du travail rémunéré. Comme le taux d'activité des femmes augmente tandis que celui des hommes diminue, les femmes constituent maintenant près de la moitié de la population active rémunérée. Toutefois, elles accomplissent toujours la majorité du travail non rémunéré, ce qui alourdit leur charge de travail par rapport à celle des hommes. Elles travaillent en moyenne une demi-heure de plus par jour, ce qui correspond à cinq semaines de plus par année. Les femmes sont le principal soutien économique de 25 p. 100 des familles et les entreprises dirigées par des femmes créent actuellement plus d'emplois que les 100 principales entreprises réunies. En moyenne, entre 1986 et 1995, les écarts entre les sexes sur le plan des gains et des revenus ont diminué. Le revenu total après impôt des femmes est passé de 52 p. 100 à 60 p. 100 de celui des hommes. Les femmes très instruites qui ont peu de responsabilités familiales, par exemple, réduisent l'écart par rapport aux hommes se trouvant dans la même situation.

Ce ne sont cependant pas toutes les femmes qui comblent l'écart, ce qui représente un élément important pour les décisionnaires. Les mères qui occupent un emploi à temps plein et qui ont un conjoint et un jeune enfant, par exemple, assumaient une part plus grande du travail rémunéré et du travail non rémunéré de prestation de soins à l'enfant en 1992 qu'en 1986. En outre, les régimes de travail des femmes qui se heurtent à des obstacles supplémentaires en raison de leur sexe, de leur âge, de leur statut d'Autochtone, de leur orientation sexuelle et d'une incapacité ne se comparent pas favorablement à ceux de la moyenne.

En règle générale, les femmes continuent de gagner moins que les hommes dans tous les secteurs. Les emplois à prédominance féminine, comme les postes de secrétaires, de caissières et de travailleuses en garderie, demeurent au bas de l'échelle salariale. Qui plus est, il est plus difficile pour les femmes que pour les hommes de quitter des emplois peu rémunérés, problème très grave chez les parents seuls. À l'avenir, la nature évolutive du travail continuera de présenter des difficultés pour les femmes, les hommes ainsi que leur famille.

➤ *Éducation et formation*

Les femmes ont fait des gains importants dans le domaine de l'éducation en augmentant leur représentation chez les diplômés universitaires dans des disciplines à prédominance féminine (60 p. 100 de femmes) et masculine (60 p. 100 d'hommes). Autant de femmes que d'hommes obtiennent maintenant des diplômes dans plusieurs disciplines importantes, comme l'agriculture, la médecine et le droit.

Il reste tout de même beaucoup à faire. Les femmes ne représentent que 28 p. 100 environ des étudiants universitaires en mathématiques et en sciences, et 18 p. 100 des étudiants en génie et en sciences appliquées. Les femmes ont aussi tendance à investir davantage de leurs ressources personnelles que les hommes dans la formation liée à l'emploi, tout en obtenant moins d'aide de leur employeur à ce chapitre.

➤ *Santé et bien-être*

L'espérance de vie des femmes au Canada demeure élevée, mais cet indicateur positif est annulé par d'autres réalités : la violence à l'endroit des femmes et les besoins de soins de plus en plus grands d'une population vieillissante. Tous ces problèmes conjugués se posent aux personnes, aux familles, aux collectivités et aux gouvernements.

La violence fondée sur le sexe se répand dans la société. Une Canadienne sur deux a été victime d'au moins un acte de violence physique ou sexuelle selon la définition du *Code criminel*. À long terme, cette violence a de graves répercussions sur la sécurité, la santé, la sécurité économique et la participation des femmes et de leurs enfants.

Le vieillissement de la population suppose aussi des besoins accrus liés à la prestation des soins et aux incapacités. Ces dernières, peu importe l'âge, touchent différemment les femmes et les hommes. À cause de leur plus grande longévité, les femmes passent souvent les années de leur vieillesse où elles sont relativement en bonne santé à s'occuper d'un conjoint plus âgé. Après le décès de celui-ci, elles doivent affronter seules la vieillesse et une incapacité croissante.

DÉFIS INTERNES

On a constaté une augmentation substantielle de la demande de services : conseils et analyses en matière de politiques, aide à d'autres ministères pour l'analyse comparative entre les sexes (ACS), services d'information au public et au gouvernement, soutien financier et services professionnels offerts aux partenaires, et obligations internationales. Pour y répondre, CFC a retardé certaines initiatives ou en a réduit la portée et il a reconfiguré des fonctions afin de suivre l'évolution des besoins. En outre, pour améliorer le service offert aux Canadiennes et aux Canadiens et mieux rendre compte des ressources et des activités, CFC s'est lancé dans de nouvelles initiatives qui comprennent la mise en place de normes de service dans certains secteurs et l'élaboration de cadres de rendement et d'évaluation.

CLIENTÈLE ET PARTENAIRES

Comme l'égalité entre les sexes porte sur les rapports entre les femmes, les hommes et les enfants, la clientèle de CFC est l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens. Au demeurant, comme l'égalité entre les sexes touche un très grand nombre de questions, les partenariats sont essentiels à l'obtention de résultats positifs. CFC s'efforce donc d'établir des partenariats efficaces avec d'autres ministères fédéraux, avec les provinces et les

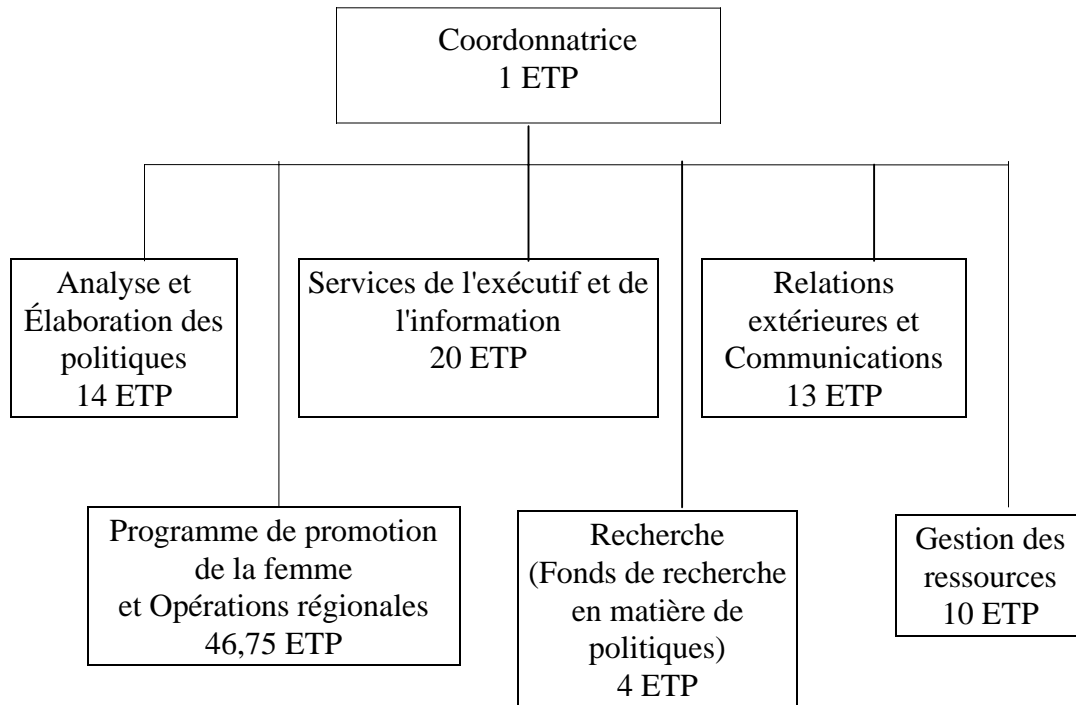
territoires, avec des organisations non gouvernementales et des organismes bénévoles, avec le secteur privé et avec la collectivité internationale. En dépit de réalisations considérables, la nature effacée du travail de CFC (le travail de CFC se fait souvent « en coulisse ») demeure une source de problèmes dans ses relations avec sa clientèle.

De nombreux secteurs de la société sont partenaires de CFC. Cependant, compte tenu des obstacles à la participation des femmes dans bien des aspects de la vie, y compris l'élaboration des politiques gouvernementales, CFC accorde une attention toute particulière aux groupes de femmes qui sont des partenaires de premier plan. Au cours des dernières années, les partenaires de CFC ont subi d'énormes pressions, dont d'importants changements sociaux et économiques, la perte de plusieurs programmes de financement fédéraux, des réductions dans les services sociaux aux échelons provincial et municipal, la diversité accrue des Canadiennes et la complexité croissante du contexte politique des secteurs bénévole et communautaire. Au moment où les besoins de services augmentent, les ressources financières — particulièrement pour les groupes de femmes — diminuent.

C. ORGANISATION DU MINISTÈRE

La description de la structure du ministère est présentée à l'annexe II.

ORGANIGRAMME DE CONDITION FÉMININE CANADA (Effectif en équivalents temps plein (ETP) de CFC = 108,75)



Dans la foulée de l'examen organisationnel, CFC a modifié son organigramme. Les fonctions de la correspondance ministérielle et les services de traduction, qui relevaient auparavant des Relations extérieures et des Communications, font maintenant partie de la Direction des services de l'exécutif et de l'information (auparavant la Direction du secrétariat exécutif et de la gestion de l'information).

PARTIE III : RENDEMENT DU MINISTÈRE

Condition féminine Canada (CFC) poursuit l'élaboration et l'amélioration de ses indicateurs et mesures de rendement. Cette année, le *Rapport ministériel sur le rendement* combine des données quantitatives, des exemples et des résumés de réalisations. Dans les prochains rapports, le ministère utilisera de nouveaux indicateurs et mesures.

Secteur d'activité :

Promouvoir l'égalité entre les sexes et la pleine participation de toutes les femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique du pays.

Dépenses prévues	17 361 000 \$
Autorisations totales	17 361 779 \$
Dépenses réelles pour 1997-1998	17 330 776 \$

(Pour de plus amples renseignements, se référer à la partie IV.)

Secteur de service 1 : Politiques gouvernementales équitables

Objectif

Proposer et promouvoir des politiques gouvernementales affirmées et plus équitables par le biais de politiques, de recherches, de lois, de programmes et de services qui tiennent compte des répercussions différentes sur les femmes et les hommes, de la diversité des points de vue des femmes et des réalités qui font partie de leur vie.

Attentes

- 1. D'ici l'an 2002, application de l'analyse comparative entre les sexes au processus d'élaboration des politiques, des lois et des programmes par les ministères et organismes fédéraux.*
- 2. Ensemble de mesures coordonnées du gouvernement fédéral pour favoriser la promotion de la femmes.*

Réalisations

En 1997-1998, CFC a œuvré activement pour l'intégration des questions qui tiennent compte des rapports sociaux entre les sexes dans un éventail de secteurs stratégiques liés aux priorités du gouvernement. Ces questions comprennent les enjeux dans les domaines juridique et de la justice, comme la prévention du crime, le droit de la famille, la violence,

les relations personnelles, la traite et l'exploitation sexuelle, l'immigration, la justice pour les jeunes et l'autonomie gouvernementale des Autochtones. Elles comprennent aussi des enjeux liés à la sécurité du revenu et à l'accès à l'économie axée sur le savoir, comme les pensions, l'entrepreneuriat et le travail autonome ainsi que les technologies de l'information, les incapacités, le développement de l'enfant et le secteur bénévole.

Au cours de l'année, CFC a concentré son attention sur des enjeux horizontaux, comme le travail non rémunéré. Il a tout particulièrement analysé le lien entre la prestation de soins à des enfants, à un parent âgé ou malade, et les diverses dimensions de la vie des femmes, notamment le travail rémunéré. La reconnaissance de la valeur du travail non rémunéré, qui est essentiellement dispensé par des femmes, qu'elles soient des mères au foyer ou qu'elles fassent partie de la population active rémunérée, est une question de plus en plus importante.

Exemple : Analyse comparative entre les sexes (ACS)

En 1995, le Cabinet approuvait le *Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes*. Dans le cadre de ce plan, le gouvernement s'engageait publiquement à appliquer l'ACS dans l'élaboration des mesures législatives, des politiques et des programmes. Depuis lors, CFC travaille activement en vue d'aider les ministères à mettre cet engagement en oeuvre, notamment :

- en élaborant des outils et des documents d'information, dont les *Indicateurs économiques de l'égalité entre les sexes* et *À la recherche de données sur les femmes : Les principales sources à Statistique Canada*;
- en présentant et en expliquant les concepts de l'ACS à un ensemble de ministères, à l'aide du document intitulé *Analyse comparative entre les sexes : Guide d'élaboration de politiques*;
- en travaillant directement avec des analystes d'autres ministères au Canada à des priorités actuelles, comme la phase II de l'examen du Régime de pensions du Canada.

Comme les enjeux sont de plus en plus complexes, les ministères reconnaissent la valeur de l'ACS. Afin d'améliorer leur capacité d'analyser les questions liées aux rapports sociaux entre les sexes, certains ministères ont adapté le guide de l'ACS, conçu leurs propres outils et établi des centres de responsabilité, des comités consultatifs et d'autres mécanismes.

Ces efforts en vue d'établir une capacité interne ont donné lieu à la mise en place d'un processus d'élaboration de politiques sensible aux besoins, qui englobe tout le monde. Ce genre d'analyse nécessite un niveau élevé de connaissances et de compétences; aussi, les ministères comptent beaucoup sur l'expertise de CFC. Comme la demande publique augmente, CFC est encore plus sollicité qu'avant. À l'heure actuelle, les demandes sont supérieures à la capacité de CFC d'y répondre.

Un investissement initial supplémentaire dans CFC permettrait d'accélérer, sur plusieurs fronts, la mise en œuvre de l'analyse comparative entre les sexes à l'échelle du gouvernement. Cet investissement permettrait à CFC :

- d'aider les ministères à acquérir la capacité requise en matière d'ACS;
- de continuer à contribuer, grâce à son expertise, à régler des questions spécialisées ainsi qu'à donner une perspective horizontale qui tient compte des points de vue des femmes et des hommes concernant des enjeux critiques du programme politique du gouvernement;
- de soutenir un développement continu de sa propre capacité.

Ces initiatives permettraient de faire en sorte que le gouvernement ait une compréhension plus globale de l'incidence des politiques et des programmes sur le mieux-être des femmes, des hommes et des enfants du Canada.

Cet exemple répond aux attentes 1, 2, 3 et 6 du secteur de service 1.

Attente

3. Principes liés à l'égalité entre les sexes intégrés aux politiques et aux projets conjoints fédéraux-provinciaux-territoriaux dans les secteurs ayant une importance stratégique pour les femmes.

Réalisations

Les ministres et les hauts fonctionnaires responsables de la condition féminine des administrations fédérale, provinciales et territoriales ont collaboré à un large éventail de sujets en vue de favoriser l'égalité des femmes. Au nombre de ceux-ci figuraient l'indépendance économique et l'égalité des femmes, la violence à l'endroit des femmes, le harcèlement criminel et l'égalité entre les sexes dans le système de justice. Un suivi de la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes demeure à l'ordre du jour. La diffusion des *Indicateurs économiques de l'égalité entre les sexes* (voir l'exemple ci-après) a été une réalisation digne de mention. Ces indicateurs seront mis à jour d'ici l'automne 1999.

Exemple : Indicateurs économiques de l'égalité entre les sexes (IEES)

CFC a joué un rôle prépondérant dans l'élaboration des IEES, série de repères qui permettent de dresser un meilleur portrait de la situation des femmes et de mesurer les changements. Rendus publics en octobre 1997, les IEES sont une initiative conjointe des ministres fédérale, provinciaux et territoriaux responsables de la condition féminine. Ces

indicateurs reposent sur le principe de l'égalité entre les sexes que toutes les administrations considèrent comme une composante clé d'un cadre de politique sociale au Canada.

Les IEES transcendent les mesures traditionnelles des gains et des revenus en offrant un cadre plus complet. En examinant l'incidence de politiques sur le bien-être économique et social des femmes, des hommes et des enfants, les indicateurs jettent de la lumière sur des réalités économiques souvent négligées. Ils révèlent, par exemple, que les femmes travaillent cinq semaines par année de plus que les hommes, dont elles ne touchent par ailleurs que 60 p. 100 du revenu. Qui plus est, les indicateurs montrent que les femmes qui s'occupent d'enfants — même les mères qui travaillent à temps plein — accomplissent un fort pourcentage du travail non rémunéré. L'analyse contient des renseignements précieux pour les décideurs qui pourront aider le Canada à relever les défis d'une économie qui se mondialise, de la diversité au niveau de la famille et de la collectivité, d'une population vieillissante et de la restructuration des gouvernements.

Ces activités contribuent aussi à l'élaboration de politiques sur la scène internationale, particulièrement dans le contexte des travaux sur le vieillissement et la prestation de soins menés par les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Les IEES sont en outre un complément à l'indicateur de l'égalité entre les sexes du Rapport mondial sur le développement humain des Nations Unies. Les rapports des Nations Unies se limitent à des données comparables sur le plan international et peuvent susciter une saine concurrence entre les régions en vue d'améliorer le mieux-être humain. Toutefois, à des fins politiques, nombre de pays ont conçu des indicateurs nationaux. Plusieurs projets d'indicateurs sociaux ont été entrepris au Canada et les IEES ont ajouté à ces efforts une dimension cruciale qui tient compte des rapports sociaux entre les sexes.

En mars 1998, CFC, Statistique Canada, Développement des ressources humaines Canada et Santé Canada ont tenu un symposium international, sous le thème *Les indicateurs de l'égalité entre les sexes : préoccupations publiques et politiques gouvernementales*. Ce symposium a réuni des chercheuses et des chercheurs, des groupes de femmes, des expertes et des experts des indicateurs sociaux, des statisticiennes et des statisticiens ainsi que des analystes de politiques de divers ordres de gouvernement, d'autres pays et des Nations Unies. Ce forum, qui est allé au-delà des IEES, a examiné des enjeux conceptuels et techniques ainsi que les incidences politiques; il a également donné lieu à des recommandations qui assureront une collaboration et une compréhension plus poussées et favoriseront la promotion de l'égalité entre les sexes.

Cet exemple répond aux attentes 1 à 9 des secteurs de service 1 et 2.

Attente

4. *Participation active des groupes de femmes et d'autres organisations oeuvrant pour la promotion de l'égalité et l'intégration de leur contribution aux processus nationaux et internationaux d'élaboration des politiques gouvernementales.*

Réalisations

Par l'entremise du Programme de promotion de la femme, CFC a approuvé 92 subventions totalisant 3 340 495 \$ pour des initiatives liées aux politiques gouvernementales, comme :

- *Défions ces images!* par la Commission des étudiants du Canada. Cette initiative a réuni de jeunes femmes de toutes les régions du pays, des représentantes et des représentants de l'industrie des médias, des groupes de jeunes femmes et des fonctionnaires gouvernementaux qui ont examiné la représentation négative des jeunes femmes dans les médias. Pendant l'atelier, les participantes ont appris comment exercer plus efficacement leur influence sur les professionnels des médias et les autres décisionnaires pertinents.
- *When Women Count: Unpaid Work Gender Equality and Public Policy* (Lorsque les femmes comptent : le travail non rémunéré, l'égalité entre les sexes et les politiques officielles), par Mothers Are Women. Il s'agit d'une initiative importante, qui a permis d'amorcer une discussion publique plus vaste sur des questions liées au travail non rémunéré chez les femmes et les décisionnaires du Canada. Il y a notamment eu un forum au cours duquel des groupes de femmes et d'autres partenaires ont élaboré des stratégies sur le travail non rémunéré et la politique gouvernementale dans un contexte de justice sociale et économique progressiste. Les répercussions de cette initiative ont été importantes. Le travail avec Mothers Are Women sur cette question de premier plan se poursuit.
- *Self-Government Community Consultation – Part 2* (Consultation communautaire sur l'autonomie gouvernementale). L'élément principal de cette initiative était un projet de recherche de la Nova Scotia Native Women's Association (NSNWA) sur le rôle traditionnel des Micmaques dans la prise de décisions au sein de la collectivité. Elle comprenait aussi 15 ateliers communautaires visant à déterminer comment ces traditions pouvaient aider les Micmaques à façonner les politiques en matière d'autonomie gouvernemental et leur mise en place. Les participantes ont formulé des recommandations à plusieurs organisations autochtones et fonctionnaires gouvernementaux, ce qui a contribué à les sensibiliser à cette question. À la fin de 1997, la NSNWA a obtenu la reconnaissance officielle et un plein droit de vote au sein du forum tripartite Micmas–Nouvelle-Écosse–Canada. La NSNWA participe maintenant activement aux huit comités de travail du forum. En fin de compte, l'initiative financée par CFC a facilité la participation des femmes autochtones à

l'élaboration de politiques officielles cruciales à l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones de la Nouvelle-Écosse.

- *Analyse différenciée par sexe*, par Relais-Femmes de Montréal inc. Avec la participation de représentantes du Réseau national d'action et d'éducation des femmes (RNAEF) et de la Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises (FNFCF), le colloque a aidé des groupes de femmes à saisir le concept de l'analyse comparative entre les sexes (ACS). Les enjeux liés à la mise en œuvre de l'ACS aux échelons fédéral et provincial ont été évalués, tout comme la possibilité de mettre sur pied un programme de formation à l'intention de tous les groupes de femmes au Québec. On a aussi examiné des moyens d'accroître la participation des femmes à l'élaboration de politiques. Grâce à ce colloque, les groupes de femmes sont mieux outillés pour jouer un rôle dans le processus d'élaboration des politiques officielles.

Un montant supplémentaire de 1 14 032 \$ a été approuvé pour 32 initiatives reliées aux secteurs de services et aux divers engagements sur le plan des résultats.

Attente

5. Adoption, par des organisations multilatérales, d'ententes, d'instruments et de politiques favorisant la promotion de la femme.

Réalisations

Pour appuyer la priorité du gouvernement « Regard vers l'avenir », CFC continue de participer activement à la recherche, aux échanges d'information, au dialogue politique et à des négociations concluantes sur diverses questions sur le plan international. Ces questions comprennent les conséquences sur les sexes d'une société vieillissante, les droits humains des femmes, ainsi que les femmes et le développement économique. Les travaux sont faits par l'entremise des Nations Unies, de l'Organisation des États américains (OEA), du Commonwealth, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC). Au nombre des réalisations dignes de mention figure l'acceptation par les dirigeantes ou dirigeants de la tenue d'une première réunion ministérielle de l'APEC sur les femmes (voir l'encadré).

Exemple : L'égalité entre les sexes et l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC)

Durant la dernière décennie, l'intégration économique mondiale s'est faite à un rythme rapide. Les ententes internationales sur la libéralisation du commerce et des investissements sont maintenant jugées essentielles à la croissance économique et au développement durable. Le Canada jette donc de plus en plus un « regard vers l'avenir » pour assurer sa prospérité et améliorer la vie de ses citoyennes et citoyens.

Sur le plan mondial, les femmes représentent une force économique croissante. Au Canada, les entreprises dirigées par des femmes offrent davantage d'emplois aux Canadiennes et aux Canadiens que les cent plus grandes entreprises réunies. Elles créent en fait quatre fois plus d'emplois que la moyenne.

La mondialisation a cependant une incidence différente sur les femmes et sur les hommes. Les politiques macro-économiques, qu'elles portent sur le marché du travail, sur le secteur des affaires, sur les ménages ou sur la collectivité dans son ensemble, ne sont pas exemptes de discrimination fondée sur le sexe. Toute tentative visant l'atteinte d'objectifs économiques doit donc considérer l'égalité entre les sexes comme une variable importante.

En 1997, année où le Canada présidait l'APEC, CFC a profité de l'occasion pour accroître la visibilité des enjeux liés aux rapports sociaux entre les sexes afin que l'APEC reconnaisse les réalités particulières de la vie des femmes et examine de façon systématique, dans le cadre de ses travaux, les conséquences pour chacun des sexes. Plus particulièrement, CFC souhaitait souligner les contributions essentielles, rémunérées et non rémunérées, des femmes aux économies de la région Asie-Pacifique et les mesures requises pour que les femmes profitent de la croissance économique.

Avec l'appui du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international ainsi que d'autres ministères, CFC a élaboré une stratégie à deux volets pour promouvoir l'intégration du point de vue des femmes et des hommes à l'APEC. Dans un premier temps, la stratégie consistait à accroître l'attention accordée aux enjeux liés aux rapports sociaux entre les sexes dans le travail même de l'APEC. Elle proposait, dans un deuxième temps, la tenue de la première réunion ministérielle de l'APEC sur les femmes afin d'assurer la coordination et l'orientation future.

Grâce à l'aide de fonctionnaires canadiens, la stratégie a rapidement donné des résultats concrets. À l'occasion de la rencontre de 1997 sur le développement des ressources humaines, les petites et moyennes entreprises, les transports et le développement durable, les ministres de l'APEC ont pris pour la première fois ou renforcé des engagements en matière d'égalité entre les sexes.

Le Réseau des femmes dirigeantes (RFD) des économies de l'APEC, réseau informel de femmes dirigeantes des gouvernements, du monde des affaires et des milieux universitaires et de la société civile, a offert un appui crucial à la stratégie de CFC. Lors de sa deuxième rencontre au Canada, en septembre 1997, le RFD a réitéré à l'APEC son invitation à faire de l'égalité entre les sexes une priorité transsectorielle. Il a aussi appuyé la proposition mise de l'avant par le Canada relativement à la tenue d'une réunion ministérielle de l'APEC sur les femmes. CFC a en outre participé à la rédaction de *Pleins feux sur l'égalité entre les sexes : Guide d'introduction à l'APEC*. Ce guide, publié par l'Institut Nord-Sud pour la réunion du RFD, a été conçu pour aider les réseaux de femmes à promouvoir l'intégration du point de vue des femmes et des hommes à l'APEC.

Cette approche concertée a porté fruit. En novembre 1997, les dirigeants de l'APEC acceptaient de prendre des mesures précises pour renforcer le rôle important des femmes dans le développement économique et de convoquer la première réunion ministérielle de l'APEC sur les femmes en octobre 1998, aux Philippines. Cette réunion aura pour thème principal « Les femmes dans la coopération économique et technique au sein de l'APEC »; les sous-thèmes seront « Les femmes et les sciences et la technologie industrielles », « Les femmes et les petites et moyennes entreprises » ainsi que « Les femmes et le développement des ressources humaines ». Les progrès accomplis jusqu'à présent en vue d'intégrer les femmes aux processus et activités de l'APEC seront en outre évalués et des recommandations formulées à l'intention des dirigeantes ou dirigeants de l'APEC quant aux prochaines étapes. Il s'agira de la première réunion de niveau ministériel sur les femmes dans le contexte d'une organisation commerciale multilatérale.

Cet exemple répond aux attentes 1, 4, 5, 6, 8 et 9 des secteurs de service 1 et 2.

Attente

6. *Meilleure base de connaissances sur les questions liées aux politiques gouvernementales et sur leurs répercussions sur les femmes.*

Réalisations

En août 1996, le Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales avait lieu à Stockholm, en Suède. Chacun des 122 pays qui ont adopté la déclaration qui en est ressorti s'est engagé à mettre en place un programme national assorti d'objectifs et d'échéanciers afin de mettre un terme à l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales d'ici l'an 2000. Cette année, une initiative importante de suivi au Congrès a été l'élaboration par CFC d'*Innocence perdue*, campagne nationale d'éducation contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales.

Campagne intersectorielle, *L'innocence perdue* réunit des jeunes, des porte-parole de l'industrie canadienne du voyage et du tourisme, des organisations non gouvernementales et de cinq ministères fédéraux. Un comité directeur national, comptant des représentantes et des représentants de chacun des secteurs ciblés, a élaboré la stratégie suivante :

- une plus grande sensibilisation du public au tourisme sexuel impliquant des enfants, ainsi qu'à la loi permettant de poursuivre en justice, au Canada, des ressortissants canadiens et des résidents permanents qui se livrent à des activités liées à l'exploitation sexuelle d'enfants à l'étranger;
- renseigner l'industrie canadienne du voyage et du tourisme sur le tourisme sexuel impliquant des enfants et sur le rôle de prévention qu'elle peut jouer;

- améliorer la coordination et la mise en commun de l'information et d'autres ressources entre les groupes qui tentent de faire cesser l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales.

La phase I de la campagne nationale, qui consiste en un projet pilote de 10 mois en Colombie-Britannique sur le tourisme sexuel impliquant des enfants, est prévue pour octobre 1998.

Exemple : Recherche en matière de politiques sur les enjeux liés aux rapports sociaux entre les sexes

CFC a créé son Fonds de recherche en matière de politiques (FRP) en 1996-1997. Les premiers produits de cette initiative, soit 14 rapports de recherche et documents de référence, ont été achevés en 1997-1998.

Une recherche stratégique rigoureuse est essentielle à l'élaboration d'une bonne politique gouvernementale. L'objectif premier du FRP est de soutenir la recherche indépendante en matière de politiques avant-gardiste et de portée nationale sur les enjeux liés à l'égalité entre les sexes, comportant une analyse critique des politiques gouvernementales. La recherche en matière de politiques est définie comme la recherche qui met avant tout l'accent sur le programme gouvernemental et dont les résultats servent à l'élaboration de politiques officielles qui favorisent la promotion de la femme. La recherche financée par le FRP sont aussi une source d'information pour les analyses comparatives entre les sexes menées dans l'ensemble des ministères et organismes fédéraux.

La recherche sur les priorités, qui sont choisies après consultation des publics cibles, est financée par l'entremise d'un processus d'appel de propositions. Plus de 600 organismes de recherche, chercheuses et chercheurs, groupes œuvrant pour l'égalité et autres intervenantes et intervenants sont invités à soumettre des propositions. L'information se trouve en outre sur le site Web de CFC. Un comité externe et non gouvernemental, formé dans le contexte d'un processus de mise en candidatures auprès des publics cibles, désigne les priorités, choisit les propositions et contrôle la qualité des produits de recherche finaux.

En 1995-1996, CFC a consulté des chercheuses et des chercheurs, des organismes de recherche, des groupes de femmes et d'autres parties intéressées afin d'obtenir des conseils sur la structure de la capacité de recherche en matière de politiques et sur les priorités de recherche. Deux enjeux ont été relevés : le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) et son incidence sur les femmes et l'accès des femmes à la justice. Huit rapports de recherche ont été produits sur ces questions (voir l'annexe III).

Il est aussi devenu manifeste, lors des consultations, que l'on avait besoin d'information sur la diversité des expériences vécues par les Canadiennes ainsi que sur les statistiques et les sources de données que les partenaires pouvaient utiliser dans le cadre de leur travail de

promotion de l'égalité des femmes. Des analystes de politiques et des décisionnaires ont fait écho à cette demande. Comme tous les ministères et organismes fédéraux doivent analyser leurs politiques et mesures législatives afin de tenir compte de leurs incidences différentes sur les femmes et sur les hommes, il y a un besoin croissant de données propres à chaque sexe et d'information sur l'endroit où les trouver. Quatre documents de référence ont été produits pour répondre à ces besoins (voir l'annexe III).

Bien que le FRP finance surtout la recherche sur les nouveaux enjeux, il est aussi possible de procéder à de la recherche « urgente » liée à l'égalité entre les sexes sur des sujets à l'ordre du jour du programme politique, où le facteur temps est crucial et où il est possible d'apporter des changements. Par exemple, en février 1997, le gouvernement annonçait un examen conjoint du Sénat et de la Chambre sur les questions liées à la garde d'enfants et au droit d'accès. Pour que l'on puisse présenter une position réfléchie aux audiences, le FRP a lancé un appel de propositions urgent sur la violence conjugale et le déménagement des parents gardiens dans les différends entourant la garde et l'accès. Deux rapports ont été produits. Une auteure a été invitée à témoigner devant le comité conjoint du Sénat et de la Chambre pour discuter des conclusions de sa recherche. En outre, nombre de femmes et de groupes de femmes qui sont intervenus devant le comité ont reçu des exemplaires des documents pour les aider à se préparer.

Afin d'assurer une diffusion vaste et efficace des conclusions des recherches, on a arrêté une stratégie de diffusion des rapports. Ces derniers sont distribués automatiquement et gratuitement, par l'entremise de l'administration centrale et des bureaux régionaux de CFC, à divers groupes et personnes, comme les ministres fédérale, provinciales et territoriales responsables de la condition féminine et leur personnel, les conseils consultatifs provinciaux, les chaires des Études des femmes, les chercheuses et chercheurs et les groupes nationaux, provinciaux et locaux de femmes. En outre, 400 exemplaires de chacun des rapports sont envoyés à des bibliothèques au Canada. Les publications du FRP sont produites dans les deux langues officielles (et sur des supports de substitution comme le braille, sur demande) et peuvent être téléchargées à partir du site Web de CFC.

Cet exemple répond aux attentes 1, 3, 6 et 7 des secteurs de service 1 et 2.

Secteur de service 2 : Intervenantes et intervenants informés et efficaces

Objectif

Appuyer un plus large éventail d'intervenantes et d'intervenants informés et efficaces, qui travaillent activement à promouvoir l'égalité entre les sexes, y compris les groupes et les institutions des secteurs public, privé et bénévole.

Attente

7. Accès des intervenantes et des intervenants à une meilleure base de connaissances sur les questions liées à l'égalité entre les sexes et utilisation de cette base par ces personnes.

Réalisations

Du fait qu'ils comptent environ 25 000 monographies et publications sur les enjeux qui intéressent les femmes et sur l'égalité entre les sexes, les services de bibliothèque et d'information de CFC sont uniques au Canada. Au cours de l'année, les demandes d'information provenant de nombreux secteurs, dont le public, d'autres ministères fédéraux et ordres de gouvernement ainsi que d'organismes internationaux, n'ont cessé d'augmenter. Trois facteurs expliquent l'utilisation accrue des services de bibliothèque et d'information : le regroupement de CFC en tant que ministère à « guichet unique », une plus grande accessibilité de l'information par l'entremise du site Web et la participation des partenaires aux consultations de 1996.

Les demandes d'accès à l'information présentées à la bibliothèque et aux services de gestion des dossiers ont aussi augmenté sensiblement, ce qui a retardé l'élaboration de normes de service. La demande accrue de services, combinée à des ressources insuffisantes, a empêché le ministère d'atteindre l'objectif de promouvoir et d'assurer un plus grand accès du public à la bibliothèque.

En 1997-1998, la demande de documents imprimés a augmenté par rapport à l'année précédente. Environ 59 636 documents ont été distribués, notamment des documents pour le Mois de l'histoire des femmes, la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes (6 décembre) et la Semaine internationale de la femme, qui sont utilisés par des groupes de femmes, des écoles, des députées et députés, des sénatrices et sénateurs ainsi que des groupes communautaires.

Au cours de l'année, CFC a monté un site Web. Depuis son lancement, en juillet 1997, le nombre total de visites sur une page Web de CFC est de 14 500 par mois, en moyenne. CFC, qui fournit de l'information par le biais de son site Web, publie toujours

Perspectives, bulletin diffusé trois fois par année à plus de 10 000 Canadiennes et Canadiens au pays.

Les détails sur la diffusion des rapports de recherche en matière de politiques se trouvent à la page 17.

Attente

8. *Sensibilisation du public à la question de l'égalité entre les sexes et prise de mesures concrètes à cet égard, dans diverses collectivités et sur certains enjeux précis.*

Réalisations

Le Programme de promotion de la femme a approuvé l'affectation de 3 264 527 \$ à plus de 178 initiatives, dont :

- *Implementation of Action Plan Aimed at Ending the Sexual Abuse of Children by Johns and Pimps* (Mise en œuvre d'un plan d'action visant à mettre fin à l'exploitation sexuelle d'enfants par des clients et des souteneurs), par la Saskatoon Communities for Children Incorporated. Cette initiative fait suite aux recommandations d'un groupe de travail afin de mettre un terme à la violence sexuelle à l'endroit des filles par les souteneurs et les clients. Des groupes communautaires, des ministères et des organismes gouvernementaux étaient aussi invités à déterminer les responsabilités financières et les échéanciers pour la mise en œuvre de vastes recommandations
- *Conférence : Les Femmes et l'Internet – The Women's Internet Conference*. Cette conférence pancanadienne de deux jours et demi sur les femmes et l'Internet, organisée par The Partnership of Women'space – WINC-OWJN, a réuni 250 femmes représentant un éventail de groupes de femmes œuvrant en faveur de l'égalité au Canada. La conférence a porté essentiellement sur l'accès des femmes à la technologie de l'information et sur l'utilisation de l'Internet pour promouvoir l'égalité des femmes. Les participantes ont formulé une série de recommandations en vue d'actions futures.

Exemple : Le Programme de promotion de la femme

En 1973, le Programme de promotion de la femme était créé en réponse à une recommandation de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme. Le Programme appuie les mesures prises par des groupes de femmes et d'autres partenaires afin de promouvoir l'égalité des femmes en examinant leur situation économique, sociale, politique et légale. Il s'agit donc du principal mécanisme fédéral d'appui au travail des groupes de femmes et d'autres groupes bénévoles pour assurer la pleine participation des femmes à la société canadienne.

En 1997-1998, le Programme de promotion de la femme a appuyé plus de 300 groupes nationaux, régionaux et locaux, avec un budget de 8,4 millions de dollars. Dans le contexte d'un examen organisationnel, CFC a en outre procédé à une importante réévaluation des objectifs et priorités du Programme, processus amorcé en 1996. Dans le cadre du processus d'examen du Programme de promotion de la femme, CFC a lancé des consultations pancanadiennes afin de connaître les vues de groupes de femmes et d'autres intervenantes et intervenants sur l'orientation globale du ministère. En mars 1997, s'inspirant des résultats des consultations, CFC annonçait une démarche graduelle pour la réorientation du Programme de promotion de la femme. Dans le cadre de la première étape, amorcée le 1^{er} avril 1997, CFC a modifié le mandat, les objectifs et l'orientation du Programme afin d'appuyer les deux secteurs de service du ministère. Plus particulièrement, les modifications ont permis :

- de préciser le mandat afin de mettre en valeur les rôles de financement et autres du Programme et de souligner qu'il appuie un large éventail de groupes œuvrant pour l'égalité des femmes. (En 1997-1998, par exemple, les partenaires du Programme étaient des groupes locaux de femmes et des comités spéciaux, comme le Centre des femmes de Laval, le Comité spécial sur l'article 41 et les sexes du Conseil national des femmes du Canada, l'Alliance des cinq centres de recherche sur la violence et la Commission des étudiants du Canada);
- d'établir un nouvel objectif en vue de faciliter la participation des groupes de femmes au processus d'élaboration de politiques, ce qui permettra au Programme de répondre directement à l'engagement de CFC à l'endroit de politiques gouvernementales affirmées et plus équitables pour les Canadiennes et les Canadiens;
- de préciser l'objectif visant à amener des changements institutionnels afin de favoriser davantage la participation des femmes aux décisions prises par des institutions clés ainsi que l'intégration des conséquences pour chacun des sexes et de la diversité des points de vue des femmes aux politiques et programmes de ces institutions;
- de renouveler l'appui aux activités qui augmentent la compréhension du public et favorisent des initiatives concrètes relativement à l'égalité des femmes;
- d'améliorer la capacité des groupes de femmes de la base de travailler plus efficacement en leur offrant des ressources documentaires et d'autres outils, en facilitant les partenariats entre les groupes et en les reliant à d'autres ressources de leur collectivité dans le but d'améliorer la situation des femmes;
- d'établir un cadre de rendement pour le Programme afin de mieux mesurer les progrès vers l'atteinte des objectifs et d'en rendre compte. En 1997-1998, compte tenu de la structure décentralisée du Programme, CFC a élaboré un cadre général de calibre élevé qui précise les mesures et les indicateurs de rendement ainsi que les résultats prévus. En 1998-1999, CFC prévoit élaborer des stratégies propres aux régions pour le cadre.

À l'automne 1997, CFC a lancé la deuxième phase de la réorientation du Programme qui comprenait :

- l'institution d'un nouveau mécanisme de financement unique, entré en vigueur en avril 1998. Ce mécanisme devait remplacer deux mécanismes qui avaient créé un obstacle pour des groupes plus nouveaux. En fin de compte, les ressources du Programme seront attribuées plus équitablement à tous les groupes admissibles;
- l'adoption d'une nouvelle option de financement pluriannuel afin d'appuyer des initiatives à long terme portant sur des changements aux institutions ou aux politiques officielles;
- la clarification des lignes directrices utilisées pour évaluer les propositions de financement soumises au Programme.

Cet exemple répond aux attentes 4, 7, 8 et 9 des secteurs de service 1 et 2.

Attente

9. Participation des femmes au processus décisionnel dans les institutions clés et prise en compte, par ces institutions, de la diversité des points de vues des femmes dans les politiques et les programmes, ainsi que des répercussions différentes de ceux-ci sur les femmes et les hommes.

Réalisations

Au cours de l'exercice 1997-1998, le Programme de promotion de la femme a approuvé l'affectation de 736 010 \$ au financement de 47 initiatives liées aux politiques gouvernementales, dont :

- *Politiques et pratiques en matière de violence : enjeux pour les femmes francophones*, par Action ontarienne contre la violence faite aux femmes. Cette initiative a recensé les répercussions de diverses politiques et pratiques liées à la violence contre les femmes francophones en Ontario. Grâce à de la recherche-action, la production de divers documents bilingues, la mise à jour de la déclaration des femmes ontariennes et cinq réunions régionales, l'initiative a donné aux femmes les outils nécessaires à l'élaboration d'un plan de services détaillé pour les femmes francophones dans le domaine de la violence.

- *Violence Against Women: An Analysis of Policies and Actions* (Violence contre les femmes : une analyse des politiques et des mesures), par Feminist Research, Education, Development and Action. L'initiative a fait appel à une analyse critique de la recherche actuelle sur la violence à l'endroit des femmes et des enfants par la détermination de l'incidence de la recherche sur les politiques provinciales. Elle comprenait également l'examen des initiatives de groupes féministes de première ligne pour déterminer dans quelles circonstances la défense des droits a eu pour conséquence des politiques progressistes et les secteurs où de plus amples mesures sont requises.

Secteur de service 3 : Ministère efficient

Attente

10. *Prestation de services efficace axée sur la clientèle.*

Réalisations

Le secteur de service 2 aborde des éléments clés concernant les services. Comme il avait été indiqué l'an dernier, CFC a participé au projet d'amélioration des rapports au Parlement, ce qui lui a permis de mettre en place un cadre de planification et de rapports davantage axé sur les résultats.

La mission, les objectifs, les secteurs de service, les principaux engagements sur le plan des résultats et les stratégies de CFC sont clairs. Des mesures et des indicateurs de rendement sont en voie d'élaboration.

Le ministère a apporté de nombreux changements et améliorations à sa gestion. Le développement et l'ajustement continu du système de planification et de rapports de CFC, particulièrement à la lumière de l'évolution du système à l'échelle du gouvernement, représentent une responsabilité de plus en plus coûteuse, surtout pour un petit ministère. Au fur et à mesure qu'augmentent ces responsabilités, des ressources essentielles sont détournées d'objectifs clés du ministère, comme l'ACS et la prestation de programmes et de services.

CFC, qui est l'un des ministères fédéraux à avoir un mandat horizontal, doit composer avec une autre difficulté par rapport à sa structure de responsabilisation. Comme il appuie souvent l'analyse comparative entre les sexes d'autres ministères, CFC est rarement directement responsable des ressources utilisées pour appuyer l'élaboration, la mise en œuvre ou l'évaluation de politiques. Si les résultats peuvent refléter les vues de CFC, les activités doivent souvent tenir compte des points de vue d'autres ministères.

L'examen organisationnel terminé au cours de l'exercice a été l'un des outils qui ont aidé CFC dans le contexte du processus décisionnel utilisé pour faire face aux réductions découlant de l'Examen des programmes II et pour préciser et rationaliser des fonctions. À cette fin, un certain nombre de postes et de fonctions ont été modifiés et les changements seront mis en place au cours du prochain exercice.

Préparation à l'an 2000

CFC a fait de la préparation à l'an 2000 une priorité absolue et y a affecté des ressources. Jusqu'à présent, le ministère a produit un plan d'action détaillé qui évalue les répercussions de l'an 2000 et présente des mesures correctives. Il prend les mesures nécessaires pour s'assurer que ses systèmes passeront l'an 2000, particulièrement dans les secteurs d'intérêt public. La plupart des ordinateurs seront en mesure de traverser l'an 2000 et les années subséquentes. Nous nous assurons que tout nouveau logiciel informatique passera l'an 2000.

CFC ne possède aucun système indispensable. Toutefois, afin de traiter les paiements, il compte sur des systèmes comme le système de rémunération de la fonction publique et sur les services du receveur général, qui sont considérés comme des systèmes indispensables. En outre, CFC utilise habituellement les applications à frais partagés recommandées par le Conseil du Trésor. Il semble que ces systèmes passeront l'an 2000. Toutefois, en raison de sa petite taille, CFC peut toujours avoir recours à un traitement manuel avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) en cas de difficultés imprévues liées à l'an 2000.

PARTIE IV : RENDEMENT FINANCIER

Aperçu

Depuis la parution de son rapport sur les plans et les priorités de 1997-1998, Condition féminine Canada a adopté une structure de secteur d'activité et de secteurs de service connexes. Ainsi, CFC présente au tableau 4 un tableau de concordance qui explique la présentation des données financières pour 1997-1998. CFC présente des tableaux financiers historiques uniquement pour le secteur d'activité.

En 1997-1998, le budget total de CFC (c.-à-d. les dépenses prévues¹⁾ était de 17 361 000 \$, montant qui comprend les subventions ainsi que les coûts liés au travail de six directions et des opérations régionales. Les tableaux financiers ne signalent aucun écart important entre les dépenses totales prévues, les autorisations totales et les dépenses réelles.

En 1997-1998, le crédit au titre des subventions du Programme de promotion de la femme était de 8 415 000 \$, montant qui comprend une somme supplémentaire de 1,25 million de dollars sur cinq ans à compter de 1997-1998, pour l'Initiative de lutte contre la violence familiale du gouvernement fédéral.

Au cours de l'exercice, dans le contexte de la dernière compression budgétaire découlant de l'Examen des programmes I, les niveaux de référence de CFC ont été réduits de 170 000 \$. Entre 1995-1996 et 1997-1998, les compressions issues de l'Examen des programmes I ont totalisé 547 000 \$. En 1998-1999, le budget de CFC sera encore réduit de 497 000 \$ par suite de l'Examen des programmes II.

Les tableaux financiers, à l'exception des tableaux 5 à 8 et 10 à 15, qui ne s'appliquent pas à CFC, sont présentés dans les pages qui suivent.

(1) Les dépenses prévues (c.-à-d. le Budget principal des dépenses de 17,1 millions de dollars et le Budget supplémentaire des dépenses prévues au titre du crédit pour subventions de 0,3 million de dollars) reflètent les données figurant dans le rapport sur les plans et les priorités de 1997-1998 de CFC. Les dépenses réelles et les autorisations totales (c.-à-d. le Budget principal des dépenses, le Budget supplémentaire des dépenses et autres autorisations, comme le produit de la disposition de biens de l'État) reflètent les données qui paraissent dans les Comptes publics de CFC pour 1997-1998.

Tableau 1

Sommaire des crédits approuvés

A. Autorisations pour 1997-1998			
Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)			
Crédit	Dépenses prévues⁽¹⁾ 1997-1998	Autorisations totales⁽²⁾ 1997-1998	Dépenses réelles 1997-1998
Condition féminine Canada Bureau de la coordonnatrice			
140	Dépenses de fonctionnement	8,0	8,0
145	Subventions	8,5	8,4
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	0,9	0,9
Total pour le ministère		17,4	17,3

1) Les dépenses prévues pour 1997-1998 (c.-à-d. le Budget principal des dépenses pour 1997-1998 et celles de 0,3 million de dollars prévues au titre du crédit pour subventions dans le Budget supplémentaire des dépenses) correspondent à celles du RPP de CFC pour 1997-1998. Les dépenses prévues au titre des subventions pour 1997-1998 ayant été arrondies, les montants diffèrent par rapport à d'autres chiffres fournis sur les subventions.

2) Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au Budget principal des dépenses et au Budget supplémentaire des dépenses et des autres autorisations.

Tableau 2
Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues contre dépenses réelles par secteur d'activité/secteurs de service ⁽¹⁾ (en millions de dollars)									
Secteur d'activité/ Secteurs de service	ETP ²	Fonction -nement	Immobi- lisations	Subventions ⁽³⁾ et contributions votées	Total provisoire Dépenses brutes votées	Subventions et contributions prévues par la loi	Total Dépenses brutes	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total Dépenses nettes
Promotion de l'égalité entre les sexes									
1. Politiques officielles équitables	40	3,8	-	2,9	6,7	-	6,7	-	6,7
	<i>40</i>	<i>3,8</i>	-	<i>2,9</i>	<i>6,7</i>	-	<i>6,7</i>	-	<i>6,7</i>
	36	3,6	-	2,9	6,5	-	6,5	-	6,5
2. Intervenantes et intervenants informés et efficaces	51,75	3,8	-	5,6	9,4	-	9,4	-	9,4
	<i>51,75</i>	<i>3,8</i>	-	<i>5,5</i>	<i>9,3</i>	-	<i>9,3</i>	-	<i>9,3</i>
	49,75	3,9	-	5,5	9,4	-	9,4	-	9,4
3. Ministère efficace	17	1,3	-	-	1,3	-	1,3	-	1,3
	<i>17</i>	<i>1,3</i>	-	-	<i>1,3</i>	-	<i>1,3</i>	-	<i>1,3</i>
	16	1,4	-	-	1,4	-	1,4	-	1,4
Total dépenses prévues	108,75	8,9	-	8,5	17,4	-	17,4	-	17,4
<i>Autorisations totales</i>	<i>108,75</i>	<i>8,9</i>	-	<i>8,4</i>	<i>17,3</i>	-	<i>17,3</i>	-	<i>17,3</i>
Total (dépenses réelles)	101,75	8,9	-	8,4	17,3	-	17,3	-	17,3
Autres dépenses									
Coût des services offerts par d'autres ministères⁽⁴⁾									0,9
<i>Autorisations totales</i>									<i>0,9</i>
Total (dépenses réelles)									0,9
Coût net du programme									18,3
<i>Autorisations totales</i>									<i>18,2</i>
Total (dépenses réelles)									18,2

- 1) Les dépenses prévues pour 1997-1998 (voir le tableau financier 4 pour la concordance entre l'ancienne et la nouvelle structure), les autorisations totales et les dépenses réelles sont présentées pour chaque secteur de service en fonction de la SPRR de CFC; il peut y avoir chevauchement de ressources sur plus d'un secteur de service.
- 2) Les dépenses réelles au titre des ETP correspondent aux prévisions relativement au personnel sur place, c.-à-d. l'effectif réel d'ETP ayant travaillé toute l'année et un nombre proportionnel pour les personnes qui ont travaillé moins d'un an.
- 3) Les dépenses au titre des subventions ayant été arrondies, les montants diffèrent par rapport à d'autres chiffres fournis sur les subventions.
- 4) Le montant de 0,9 million de dollars est basé sur les dépenses prévues pour 1997-1998 présentées dans le RPP de CFC pour 1997-1998.

Note : Les chiffres en caractère ordinaires correspondent aux dépenses prévues; les chiffres en italiques, aux autorisations totales (Budget principal des dépenses et Budget supplémentaire des dépenses); les chiffres en caractères gras, aux dépenses réelles

Tableau 3

Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles, passées et présentes

Dépenses prévues contre dépenses réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)					
Secteur d'activité	1995-1996 Dépenses réelles	1996-1997 Dépenses réelles	1997-1998 Dépenses prévues⁽¹⁾	1997-1998 Autorisations totales⁽¹⁾	1997- 1998 Dépenses réelles
Promotion de l'égalité entre les sexes	16,4	17,1	17,4	17,3	17,3
Total *	16,4	17,1	17,4	17,3	17,3

* L'écart financier entre les dépenses réelles de 1996-1997 par rapport à celles de 1995-1996 est principalement attribuable aux postes suivants pour 1996-1997 :

- l'augmentation (dans le Budget supplémentaire des dépenses B) d'un montant de 0,6 million de dollars au titre du transfert du budget de fonctionnement du Programme de promotion de la femme du ministère du Développement des ressources humaines;
- l'augmentation de 1,0 million de dollars au titre du transfert des fonctions du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme (CCCSF) par suite de son démantèlement (note : un montant de 1,0 million de dollars était inclus en 1995-1996);
- la réduction de 0,4 million de dollars au crédit pour subventions du Programme de promotion de la femme (réduction dans le cadre du Budget de février 1993);
- la réduction de 0,3 million de dollars découlant de l'Examen des programmes I et d'autres réductions.

En 1997-1998, le crédit pour subventions de CFC augmente de 0,3 million de dollars grâce à l'Initiative de lutte contre la violence familiale (pour les détails, voir l'Aperçu donné à la partie IV : Rendement financier).

1) Les dépenses prévues pour 1997-1998 (c.-à-d. 17,1 millions de dollars du Budget principal des dépenses pour 1997-1998 et celles de 0,3 million de dollars prévues au titre du crédit pour subventions dans le Budget supplémentaire des dépenses) correspondent à celles du RPP de CFC de 1997-1998. Les montants ayant été arrondis, les dépenses prévues diffèrent d'autres montants indiqués pour 1997-1998. Les autorisations totales pour 1997-1998 sont la somme des montants prévus au Budget principal des dépenses et au Budget supplémentaire des dépenses et des autres autorisations.

Tableau 4

Concordance entre l'ancienne et la nouvelle structure

Concordance entre l'ancienne et la nouvelle structure (millions de dollars)						
Ancienne Structure	Nouvelle Structure			Ancienne Structure		
	SS1 Politiques officielles équitables	SS2 Intervenantes et intervenants informés et efficaces	SS3 Ministère efficace	Total	ETP	% du total
Secrétariat exécutif / Gestion des dossiers et services de bibliothèque	0,2	0,4	0,3	0,9	15	5
Politiques	0,9	-	-	0,9	14	5
Relations extérieures et Communications	0,3	1,1	-	1,4	19	8
Financement et services du Programme de promotion de la femme	3,9	7,3	-	11,2	46,75	64
Recherche	1,0	0,2	-	1,2	4	7
Gestion des ressources / Services de l'informatique et des télécommunications	0,4	0,4	1,0	1,8	10	10
Nouvelle Structure Total	6,7	9,4	1,3	17,4		
ETP	40	51,75	17		108,75	
% du total	39	54	7			100

Note : Les dépenses prévues correspondent aux prévisions pour les secteurs de service en fonction de la SPRR de CFC; il peut y avoir chevauchement de ressources sur plus d'un secteur de service. Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre aux totaux indiqués

Tableau 9

Paiements de transfert

Paiements de transfert par secteur d'activité (en millions de dollars)					
Secteur d'activité	1995-1996 Dépenses réelles	1996- 1997 Dépenses réelles	1997-1998 Dépenses prévues⁽¹⁾	1997-1998 Autorisations totales⁽¹⁾	1997- 1998 Dépenses réelles
Subventions – Soutien financier et services professionnels offerts par le Programme de promotion de la femme					
Promotion de l'égalité entre les sexes	8,6	8,2	8,5	8,4	8,4
Total des paiements de transfert *	8,6	8,2	8,5	8,4	8,4

* Le crédit pour subventions de 1996-1997 reflète une réduction de 0,4 million de dollars par rapport à 1995-1996 en raison des compressions des dépenses du Budget de février 1993.

En 1997-1998, le crédit pour subventions de CFC augmente de 0,3 million de dollars, grâce à l'Initiative de lutte contre la violence familiale (pour les détails, voir l'Aperçu donné à la partie IV : Rendement financier).

1) Les dépenses prévues pour 1997-1998 correspondent à celles du RPP de CFC pour 1997-1998 (c.-à-d. le crédit pour subventions de 1997-1998 figurant dans le Budget principal des dépenses de 8,2 millions de dollars et le Budget supplémentaire des dépenses de 0,3 million de dollars). Les dépenses prévues au titre des subventions ayant été arrondies, les montants diffèrent par rapport à d'autres chiffres fournis sur les subventions pour 1997-1998.

PARTIE V : AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE I : ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES (ACS)

L'ACS est un outil qui permet de comprendre le processus social et d'y réagir avec des options éclairées, efficaces et équitables relativement à des politiques, à des programmes et à des mesures législatives qui répondent aux besoins de l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens. Une analyse comparative entre les sexes compare les réalités vécues par les femmes et les hommes, les filles et les garçons, en dévoilant la nature des liens dans la famille, dans la société et dans l'économie. Avec ces résultats, les décideurs peuvent prendre des décisions plus éclairées sur l'incidence des différentes options sur les femmes et les hommes ainsi que sur les structures de la société. Les décideurs disposent ainsi d'une meilleure base de connaissances.

ANNEXE II : ORGANISATION ET PRESTATION DU PROGRAMME

La *coordonnatrice* de Condition féminine Canada dirige le ministère; elle relève, selon la loi, de la ministre responsable de la Condition féminine et, de façon constante, de la Secrétaire d'État (Situation de la femme).

La *Direction des services de l'exécutif et de l'information* appuie la coordonnatrice, offre des services de liaison ministérielle et de correspondance, coordonne la gestion du programme, la planification stratégique et les rapports de rendement. Elle supervise aussi les services de bibliothèque, de diffusion, de gestion des documents et de traduction.

La *Direction de l'analyse et de l'élaboration des politiques* analyse les politiques, les mesures législatives, les initiatives et les programmes actuels et prévus du gouvernement fédéral pour en évaluer l'incidence sur les femmes. Par ailleurs, elle lance et élabore des politiques en collaboration avec d'autres ministères fédéraux.

La *Direction de la recherche* gère et coordonne le Fonds de recherche en matière de politiques et collabore avec d'autres ministères fédéraux, des organismes de recherche nationaux et internationaux, des centres d'excellence et des universités relativement aux programmes et projets de recherche, tout en s'acquittant d'autres activités connexes.

La *Direction du Programme de promotion de la femme et des opérations régionales* fournit du soutien financier et des services professionnels à des groupes de femmes ainsi qu'à d'autres organismes bénévoles, aux échelons communautaire, régional et national dans le but de promouvoir l'égalité des femmes. Condition féminine Canada a un lien direct avec des collectivités et des partenaires dans l'ensemble du Canada grâce à 27 agentes de programme dans les régions. Celles-ci, ainsi que les agentes du Programme de promotion de la femme à Ottawa, travaillent beaucoup avec des groupes de femmes et d'autres groupes communautaires, les gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres secteurs pour assurer une collaboration sur le plan des politiques et des programmes, améliorer l'efficacité d'autres partenaires en vue de favoriser l'égalité des femmes et obtenir des renseignements utiles de la « première ligne » pour l'analyse des politiques par Condition féminine Canada.

La *Direction des relations extérieures et des communications* collabore avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organisations internationales et d'autres gouvernements, les groupes de femmes et d'autres organisations non gouvernementales, les médias, le secteur privé et les établissements universitaires. Elle offre aussi la gamme complète des services de communication et sert de point de contact pour les consultations et la planification.

La *Direction de la gestion des ressources* est responsable des rapports prévus par la loi et fournit au ministère des services dans les domaines de la gestion des ressources financières et humaines, de l'informatique, des télécommunications, de la sécurité, de la gestion du matériel et des marchés.

ANNEXE III : RAPPORTS ET DOCUMENTS DE RECHERCHE

Le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux et son incidence sur les femmes

En juin 1996, un appel de propositions était lancé sur l'incidence du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) sur les femmes dans le cadre du Fonds de recherche en matière de politiques (FRP). Les projets de recherche retenus portaient sur les femmes bénéficiaires de l'aide sociale, la sécurité économique des familles avec des enfants, les femmes handicapées, la disponibilité et le caractère abordable des services de garde d'enfants, les femmes et les soins de santé et ainsi que les droits humains des femmes. Cinq rapports ont été produits :

- *Des prestations pour les enfants du Canada : perspectives sur l'égalité entre les sexes et la responsabilité sociale*
Christa Freiler et Judy Cerny
Child Poverty Action Group
- L'incidence du financement global sur les femmes ayant un handicap
Shirley Masuda
DAWN Canada
- *Le soutien aux femmes, le travail des femmes et la garde d'enfants à l'ère de la réduction du déficit, du transfert de responsabilités, de la réduction de la taille de l'État et de la déréglementation*
Gillian Doherty, Martha Friendly et Mab Oloman
- *Les femmes et le déficit en matière d'égalité : l'incidence de la restructuration des programmes sociaux du Canada*
Shelagh Day et Gwen Brodsky
- *Qui donnera les soins? Les incidence du virage ambulatoire et des mesures d'économie sociale sur les femmes du Québec*
Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS), Denyse Côté, Éric Gagnon, Claude Gilbert, Nancy Guberman, Francine Saillant, Nicole Thivierge et Marielle Tremblay

L'accès des femmes à la justice

En juillet 1996, un appel de propositions était lancé sur l'accès des femmes à la justice dans le cadre du FRP. Les projets de recherche retenus portaient sur les immigrantes victimes de violence, les lesbiennes, les femmes et l'aide juridique en matière civile, la médiation familiale et les conséquences pour les victimes de harcèlement sexuel de la décision de la Cour suprême dans l'affaire *Béliveau St-Jacques*. Trois rapports ont été produits (un quatrième sera publié en 1998-1999) :

- *Une toile complexe : l'accès au système de justice pour les femmes immigrantes victimes de violence au Nouveau-Brunswick*
Baukje Miedema et Sandra Wachholz

- *L'accès à la justice pour des victimes de harcèlement sexuel : l'impact de la décision*
Béliveau St-Jacques sur les droits des travailleuses à l'indemnisation pour les dommages
Katherine Lippel et Diane Demers
- *La médiation familiale au Canada : ses implications pour l'égalité des femmes*
Yvonne Peters, Sandra Goundry et Rosalind Currie
Equality Matters! Consulting

Garde d'enfants et droit d'accès

En février 1997, le gouvernement annonçait la formation d'un comité mixte du Sénat et de la Chambre chargé d'examiner les questions liées à la garde d'enfants et au droit d'accès. Le 2 septembre 1997, afin de présenter une position réfléchie à l'occasion des audiences, on a lancé un appel de propositions urgent et ciblé sur la violence conjugale et le déménagement des parents gardiens dans le contexte de différends en matière de garde et d'accès, dans le cadre du FRP. Deux rapports ont été produits :

- *La violence entre conjoints associée aux différends relatifs à la garde des enfants et au droit d'accès : recommandations visant une réforme*
Nicholas M.C. Bala, Lorne D. Bertrand, Joanne J. Paetsch, Bartha Maria Knoppers, Joseph P. Hornick, Jean-François Noël, Lorraine Boudreau et Susan W. Miklas
Institut canadien de recherche sur le droit et la famille
- *Le déménagement des parents gardiens*
Martha Bailey et Michelle Giroux

Documents de référence

Le FRP a aussi appuyé la production de quatre documents de référence :

- *À la recherche de donnée sur les femmes : Les principales sources à Statistique Canada*
- *Sources de données sur les immigrantes à Statistique Canada*
- *Les femmes autochtones au Canada : orientations de la recherche stratégique en vue de l'élaboration de politiques*
- *Immigration et intégration tenant compte des rapports sociaux entre les sexes : Actes de l'atelier sur la recherche en matière de politiques et analyse sélective de la documentation sur la recherche en matière de politiques 1987-1996*

Activités horizontales de recherche en matière de politiques

CFC travaille en étroite collaboration avec d'autres ministères fédéraux à l'intégration de l'égalité des femmes à l'ensemble des mesures législatives, politiques, programmes et initiatives. Pendant l'année, CFC a participé à plusieurs initiatives de recherche horizontale dans le cadre du projet Metropolis et du Projet de recherche sur les politiques.

➤ Projet Metropolis

Le projet Metropolis est un projet international conjoint de recherche conçu pour favoriser la recherche multidisciplinaire sur les effets de la migration internationale sur les villes. CFC prévoit que la recherche produite dans le cadre du projet Metropolis permettra de mieux comprendre un large éventail de problèmes liés à l'immigration du point de vue des femmes et des hommes. CFC croit en outre que les connaissances acquises aideront les décideurs du Canada à élaborer et à mettre en œuvre des politiques sensibles aux différences entre les sexes dans des secteurs liés à l'immigration. C'est dans cette optique que CFC a organisé l'atelier sur la recherche en matière de politiques sur l'immigration et l'intégration tenant compte des rapports sociaux entre les sexes à l'occasion de la première conférence nationale Metropolis, à Edmonton (Alberta), en mars 1997.

➤ Projet de recherche sur les politiques

La nécessité de renforcer la capacité en matière de politiques est devenue un enjeu de premier plan au sein de la fonction publique fédérale. Afin de répondre à ce besoin, la greffière du Conseil privé et Secrétaire du Cabinet a lancé en juillet 1996 le Projet de recherche sur les politiques (PRP). Le PRP, qui regroupe plus de 30 ministères fédéraux, établit un fondement solide de recherche horizontale sur lequel reposeront les décisions futures en matière de politiques officielles.

CFC a participé, avec d'autres ministères, à la phase I du projet, qui consistait à relever les points de pression de la société canadienne les plus susceptibles de représenter les défis de demain sur le plan des politiques. CFC a aussi participé à l'évaluation de l'état actuel des connaissances et à la détermination de lacunes sur le plan de la recherche.

Quatre réseaux interministériels de recherche, présidés par deux sous-ministres adjoints, ont été formés dans le cadre de la phase II : croissance, développement humain, cohésion sociale et défis et possibilités de la mondialisation. Les réseaux, qui comptent chacun une représentante de CFC, préparent des plans de travail pour la recherche. En outre, un groupe de travail sur la société et l'économie axées sur le savoir (SEAS) examine les questions liées à l'adaptation et à la transition avec lesquelles doit composer le Canada. Le projet SEAS compte des représentantes et des représentants de chacun des réseaux et de CFC. Ensemble, les réseaux et le projet SEAS contribuent à enrichir la qualité de la recherche en matière de politiques, le plus grand défi étant d'intégrer le point de vue des femmes tout autant que celui des hommes à toutes les activités de recherche en matière de politiques. Il sera crucial que CFC dispose de ressources suffisantes pour continuer de participer à ces initiatives.

ANNEXE IV : PERSONNES RESSOURCES

1) Listes des rapports ministériels prévus par la loi

- Budget principal des dépenses de Condition féminine Canada : Un rapport sur les plans et les priorités
- Rapport sur le rendement de Condition féminine Canada

Pour consulter d'autres rapports ou documents, visiter le site Web de CFC.

2) Personnes ressources

Pour obtenir de l'information financière, communiquer avec Guylaine Métayer,
Directrice, Gestion des ressources et Services de l'informatique :

Téléphone : (613) 947-1453

Télécopieur : (613) 947-6113

Adresse électronique : metayer@swc-cfc.gc.ca

- Pour de plus amples renseignements concernant le présent rapport, communiquer avec
Donna McKeeby,

Directrice, Services de l'exécutif et de l'information

Téléphone : (613) 992-5399

Télécopieur : (613) 943-0449

Adresse électronique : mckeebyd@swc-cfc.gc.ca

- Pour obtenir des renseignements généraux :
téléphone : (613) 995-7835
télécopieur : (613) 957-3359
Site Web : <http://www.swc-cfc.gc.ca/>